

VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

EXTRAIT

du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le Mardi Trente Juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Jeudi 25 Juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Montreuil-sur-Mer sous la Présidence de Monsieur Pierre DUCROCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François DESRUES, François SAUGUET et Jean-Charles MODET et Mesdames Pascale RATELADE et Marie-Pierre LINÉ, Adjoints au Maire
Mesdames Caroline DE SAINTE MARESVILLE-VASSEUR, Caroline REGNEAULT, Fanny PHILIPPE et Marie-Hélène MOULUN et Messieurs Christophe TESTU, Guilain CRÉPIN, Émeric OLIVIER et André REGNAUT.

ETAIENT ABSENTS : Mesdames Pauline VINCENT, Marie POUPART-DE SAINTE MARESVILLE et Dina ZEID et Monsieur Antoine DOAT, absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à Monsieur Émeric OLIVIER, Madame Fanny PHILIPPE, Monsieur Pierre DUCROCQ et Madame Pascale RATELADE
Monsieur Olivier CATTEAU, absent

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Caroline REGNEAULT est nommée à cette fonction et l'accepte.

Objet : 2026-41 – Déviation de l'itinéraire de randonnée équestre « Autour des Remparts » : autorisation de passage et de balisage

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

- 1/ Que parmi les sentiers de randonnée actuellement gérés par la CA2BM, l'itinéraire équestre « Autour des remparts de Montreuil » est une boucle créée et référencée auprès du Comité départemental du tourisme équestre depuis 2015 (ainsi que du CRTE et CNTE) et bénéficiant des autorisations municipales des communes traversées ;
- 2/ Qu'une problématique de passage a été identifiée au niveau de la parcelle longeant la Canche pour rejoindre le canal Bourret au niveau de la Grenouillère. En effet une servitude de passage associée au cours d'eau implique que le passage est réservé aux piétons ;
- 3/ Qu'afin de contourner cet aléa, la CA2BM propose de dévier ce tronçon via le chemin communal n° 5 « Le Misendeuil » ;
- 4/ Que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur :
 - l'autorisation de passage de l'itinéraire équestre sur le chemin communal n° 5 « Le Misendeuil » ;
 - l'autorisation de balisage de cet itinéraire, dans le respect des règles d'urbanisme, de sécurité, de l'environnement et conformément aux prescriptions définies par le Comité National de Tourisme Equestre.
 - l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tout acte et document relatifs à la mise en œuvre de cette délibération ;

Cet exposé entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la déviation de l'itinéraire équestre proposée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- autorise le passage de l'itinéraire équestre « Autour des remparts de Montreuil » sur le chemin communal n°5 « Le Misendeuil ».
- autorise le balisage de cet itinéraire, dans le respect des règles d'urbanisme, de sécurité, de l'environnement et conformément aux prescriptions définies par le Comité National de Tourisme Equestre.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205880-20260630-2026-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2026

Publication : 07/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Pierre DUCROCQ



La Secrétaire,

Caroline REGNEAULT